

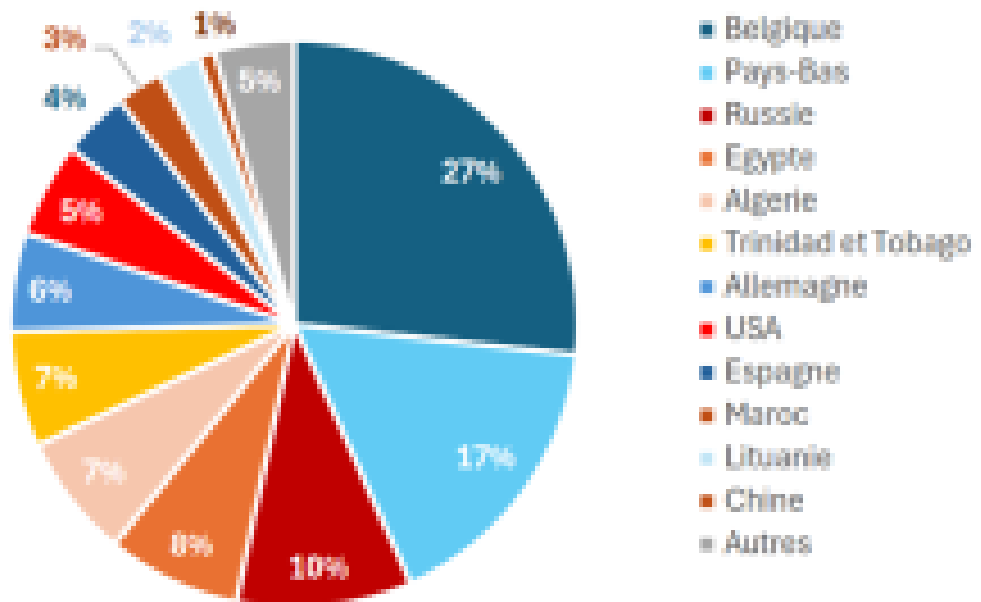
Impacts du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières sur les exploitations agricoles françaises

24 avril 2026

En janvier 2026, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'Union européenne est entré en vigueur. Il fonctionne comme une taxe carbone aux frontières et concerne notamment les engrais et les produits chimiques servant à leur fabrication. À cette occasion, le *think tank* Agridées a publié une note sur les impacts économiques et financiers du dispositif pour les exploitations agricoles.

Le document rappelle la dépendance structurelle de la France aux importations d'engrais (figure). D'après l'auteur, en se basant sur les importations de 2024 (2,8 millions de tonnes) et avec une taxe carbone aux frontières de 86 €/tonne de CO₂e, le MACF entraînerait un surcoût total d'au moins 200 millions d'euros pour les opérateurs français (importateurs d'engrais, fabricants, etc.). Cela se traduirait par une hausse du prix des engrais importés en France de 7 à 8 %, et par une hausse des coûts de production pour les agriculteurs, par exemple de +7 €/tonne de blé tendre en moyenne. Le MACF affecterait ainsi la compétitivité des exploitations agricoles, notamment pour les filières grandes cultures. À plus long terme, ce risque pourrait être atténué par une modification des modalités de fertilisation (ex. réduction de la consommation d'engrais), par l'adoption de cultures fixatrices d'azote (ex. légumineuses) ou l'utilisation plus importante d'apports organiques. Le MACF vise également à relocaliser la production d'engrais en Europe et à augmenter son auto-provisionnement.

Origine des importations françaises d'engrais en 2024 (périmètre MACF)



Source : Eurostat, calculs Agridées

Lecture : le périmètre du MACF couvre environ 40 % des importations d'engrais et de produits chimiques servant à la fabrication d'engrais, en provenance d'une dizaine de pays. Si 44 % de ces importations d'engrais proviennent de la Belgique et des Pays-Bas, ces pays sont eux-mêmes importateurs depuis les pays tiers et répercutent le surcoût lié au MACF dans la réexportation des engrais au sein de l'UE.

Marie Martinez, Centre d'études et de prospective

Source : [Agridées](#)